

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0028 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0028-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0170 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission aménagement du territoire et relations transfrontalières. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibération, n°DL2021-0164 date du 19 juillet 2021 des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que de nouveaux changements sont souhaités :

- Sur proposition de la commune de Cerbère, M. Jérôme CANOVAS pourrait être nommé en lieu et place de M. Marie ARIZA
- Sur proposition de la commune d'Ortaffa, M. Michel BARCELO pourrait être nommé

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner de nouveaux membres pour les communes de Cerbère, et d'Ortaffa, chargés de siéger au sein de la commission aménagement du territoire et relations transfrontalières

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M. Jérôme CANOVAS en qualité de conseiller municipal pour la commune de Cerbère et de M. Michel BARCELO en qualité de conseiller municipal pour la commune d'Ortaffa chargés de siéger au sein de la commission aménagement du territoire et relations transfrontalières

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission aménagement du territoire et relations transfrontalières

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Guy ESCLOPE	Didier LAFOND
BAGES	Georges GUARDIA	Jean LOPEZ
BANYULS-SUR-MER	Jean-Michel SOLÉ	Olivier CAPELL
CERBERE	Christian GRAU	Jérôme CANOVAS
COLLIOURE	Annie LAMARQUE	Joël BOUSCARRA
ELNE	Roland CASTANIER	Père MANZANARES
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Gérard PUJOL
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Jean-Louis CATALA
ORTAFFA	Marie-Pierre SADOURNY	Michel BARCELO
PALAU DEL VIDRE	Françoise DARCHE	Jean-Christophe DELMER
PORT VENDRES	Patricia HECQUET	Monique SERRE
SAINT ANDRE	Samuel MOLI	Jean-Marc RESPAUT
SAINT GENIS DES FONTAINES	Nathalie REGOND PLANAS	Monique MASGRAU
SOREDE	Yves PORTEIX	Philippe GUIMEZANES
VILLELONGUE DELS MONTS	Sylvie VILA	Louis-Pierre SCHWEER-CASES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI is centered. It features a central emblem with a torch and a star, surrounded by the text 'Communauté de Communes' and 'ACVI' at the bottom. A black ink signature, 'Antoine Parra', is written across the stamp, with a long horizontal line extending to the left.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.